S.P.R.B. – D.U. Madame I. VAN DEN CRUYCE Fonctionnaire déléguée CCN / Rue du Progrès 80 / bte 1 B – 1035 BRUXELLES

V/Réf: 12/PFD/560130

N/Réf.: AVL/KD/MSJ-2.169/s.569

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Fonctionnaire déléguée,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Flûte Enchantée, 30.

Extension de l'école fondamentale communale 14.

Demande de permis d'urbanisme (Plans Ecoles). Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 13 avril 2015, sous référence, reçue le 13 avril, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par la CRMS en sa séance du 22 avril 2015 sur l'objet mentionné sous rubrique.

La demande porte sur la construction de 12 classes préfabriquées provisoires dans la pelouse séparant l'école existante des immeubles à appartements du boulevard Mettewie, au nord de la rue. La parcelle concernée est comprise dans la zone de protection du site classé du Scheutbos.

La demande s'inscrit dans le plan « Ecoles » de la Région bruxelloise pour répondre au déficit régional actuel en matière de bâtiments scolaires.

Pour rappel, la CRMS a déjà été sollicitée à deux reprises pour des installations similaires dans la rue de la Flûte Enchantée (cfr. avis du 28/03/12 et du 10/09/14). Dans les deux cas, elle ne s'était pas opposée à la demande vu le contexte actuel. Elle insistait toutefois sur « la nécessité de développer une vision globale sur la création de nouveaux bâtiments scolaires dans la Région en général et de réfléchir à l'aménagement des abords du Scheutbos en particulier. En tout état de cause, le permis d'installer des classes-containers devait être limité au temps nécessaire pour concevoir un projet urbanistique et architectural de qualité, offrant une bonne transition entre le site et la ville, ainsi qu'un environnement de qualité aux élèves ».

A l'occasion de la présente demande, la CRMS constate que la réflexion sur l'aménagement des rives du Scheutbos n'est pas encore suivie d'effets.

Par conséquent, sans s'opposer à la demande, la Commission insiste une fois encore sur la nécessité de mener rapidement à bien une telle réflexion. Celle-ci se justifie d'autant plus que, d'après la note explicative, une extension supplémentaire est d'ores et déjà envisagée par la Commune, projetée à l'alignement avec les immeubles de la rue de la Flûte Enchantée (salle de psychomotricité, réfectoire, local polyvalent, salle des professeurs, bureaux, sanitaires et services).

Veuillez agréer, Madame la Fonctionnaire déléguée, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : M. B. Campanella.

M.-L. ROGGEMANS Présidente